

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 mai 2009

L'An Deux Mil Neuf, le Six mai à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRANÇOIS GINGREAU, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION : 28 AVRIL 2009

PRESENTS : GINGREAU F. MAIRÉ E. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. MORIN Y. BERNARD P. MERCERON A. LECOMTE JP. TAILLEFAIT C. GARNIER C. BILLY J. OUDRY S

ABSENTS : HAY P.

MADAME ANITA MERCERON A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

LECTURE DU COMPTE – RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION.

1. RECTIFICATION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009

SUITE AU COURRIER DE LA SOUS-PRÉFECTURE EN DATE DU 6 AVRIL 2009, NOUS INFORMANT D'UN DÉSÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGÉTAIRE, IL CONVIENT DE PROCÉDER À UNE MODIFICATION DES COMPTES COMME SUIT :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	DEPENSES
7815/042 Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant + 30 000 €	021 Virement de la section de fonctionnement + 30 000 €
TOTAL + 30 000 €	TOTAL + 30 000 €
INVESTISSEMENT	
RECETTES	
023 Virement à la section d'investissement + 30 000 €	1641 Emprunts en euros - 30 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ACCEPTER LES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

2. REMBOURSEMENT BLOUSE DE TRAVAIL DE MME LUCAS

SUITE À LA DEMANDE DE MME MARIE-HÉLÈNE LUCAS DE S'ACHETER UNE BLOUSE POUR EFFECTUER LE MÉNAGE DE LA MAIRIE, UN BON DE COMMANDE LUI A ÉTÉ REMIS POUR EFFECTUER CET ACHAT. ELLE A ACHETÉE LA BLOUSE LE 5 AVRIL DERNIER ET A RÉGLÉ AVEC UN CHÈQUE LUI APPARTENANT. ELLE SOLLICITE DONC LE REMBOURSEMENT DE LA BLOUSE DONT LE PRIX EST DE 20 €UROS TTC. LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE REMBOURSER SA BLOUSE À MME LUCAS POUR UN MONTANT DE 20 €UROS. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

3. LOCATION CLUB-HOUSE LE 5 JUILLET 2009 A MME MAGALI CHESSERON

MME MAGALI CHESSERON AYANT RÉSERVÉ LA CANTINE POUR LE BAPTÊME DE SA FILLE LE 5 JUILLET, LA SALLE POLYVALENTE ÉTANT DÉJÀ LOUÉE ET DONC LES CUISINES INDISPONIBLES, MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE DE LUI LOUER LA SALLE DU CLUB-HOUSE POUR UN PRIX PRÉFÉRENTIEL SOIT 50 €UROS AU LIEU DE 74 €UROS AFIN DE LA DÉDOMMAGER DES SOUCIS OCCASIONNÉS. LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE LOUER LA SALLE DU CLUB-HOUSE À MME MAGALI CHESSERON POUR LA SOMME DE 50 €UROS À TITRE EXCEPTIONNEL. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

4. TOURS DE GARDE ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009

TABLEAU A INSERER

5. COTISATION 2009 A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES

MONSIEUR LE MAIRE INFORME QU'IL A REÇU UN COURRIER DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES DES DEUX-SÈVRES CONCERNANT LA COTISATION 2009. POUR BOISMÉ, CETTE COTISATION S'ÉLÈVE À 359.21 € POUR 2009. CONSIDÉRANT L'AIDE JURIDIQUE APPORTÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE VERSER LA COTISATION 2009 S'ÉLEVANT À 359.21 €. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

6. LANCEMENT CONSULTATION ETUDE DES DEPLACEMENTS

MONSIEUR LE MAIRE EXPLIQUE QUE LE DOSSIER CONCERNANT LA CONSULTATION POUR L'ÉTUDE DES DÉPLACEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNE DE BOISMÉ EST PRÊT. IL S'AGIRA PRINCIPALEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR LE BOURG AVEC UNE CONCENTRATION SUR LA ROUTE DE CLESSÉ (NOUVEAU LOTISSEMENT), LA ROUTE DE LA PINIÈRE, LA ROUTE DE FAYE L'ABBESSE ET LA ROUTE DE CHICHÉ. MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE DE PRENDRE UNE DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE POUR LANCER LA CONSULTATION DES BUREAUX D'ÉTUDES (COÛT ESTIMÉ ENTRE 15 000 ET 20 000 €UROS). PLUSIEURS SUBVENTIONS POURRAIENT ÊTRE OBTENUES NOTAMMENT AUPRÈS DE LA RÉGION (FRIL) ET DU DÉPARTEMENT (PROGRAMME ACCESSIBILITÉ DE PROXIMA). LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE LANCER LA CONSULTATION CONCERNANT L'ÉTUDE DES DÉPLACEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE BOISMÉ. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

7. LANCEMENT CONSULTATION RUE DES TERRES ROUGES ET CARREFOUR

MONSIEUR LE MAIRE EXPLIQUE QUE LE DOSSIER CONCERNANT LA CONSULTATION POUR LE CARREFOUR ET LA RUE DES TERRES ROUGES EST PRÊT. IL EST DÉCIDÉ QUE LES ENTREPRISES IRONT RETIRER LEURS DOSSIERS CHEZ COPY COLOR SERVICES À BRESSUIRE ET LES PAIERONT (40 € HT). LA REMISE DES OFFRES EST PRÉVUE LE 9 JUIN À 12 H00. LES TRAVAUX DU CARREFOUR S'EFFECTUERAIENT EN JUILLET ET CEUX DE LA RUE DES TERRES ROUGES EN SEPTEMBRE 2009. LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE LANCER LA CONSULTATION CONCERNANT LE CARREFOUR ET LA RUE DES TERRES ROUGES. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

8. CHANGEMENT DU PARQUET A LA SALLE POLYVALENTE

MONSIEUR GAUTHIER, ADJOINT AUX BÂTIMENTS, PRÉSENTE PLUSIEURS DEVIS CONCERNANT LE CHANGEMENT DU PARQUET À LA SALLE POLYVALENTE. IL S'AGIT D'UN PARQUET À LAMELLES COLLÉES VITRIFIÉES.

TRADI'PARQ	11 845 € HT (DÉPOSE DE L'ANCIEN PARQUET, NETTOYAGE DE LA SALLE EFFECTUÉ PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX)	RÉAGRÉAGE	1560 € HT
------------	--	-----------	-----------

VTI	14 047.50 € HT
-----	----------------

CLOCHARD DOLOR	14 536.50 € HT + RÉAGRÉAGE 780 € HT
----------------	-------------------------------------

PROPOSITION EST FAITE DE PRENDRE TRADI'PARQ POUR 11845 € HT AINSI QUE L'OPTION RÉAGRÉAGE POUR 1560 € HT. LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ACCEPTER LA PROPOSITION DE PRENDRE TRADI'PARQ CAR C'EST L'ENTREPRISE LA MOINS DISANTE. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

QUESTIONS DIVERSES :

***Changement photocopieur mairie :** MONSIEUR LE MAIRE ET MONSIEUR GAUTHIER EXPLIQUENT QU'ILS ONT EU PLUSIEURS PROPOSITIONS POUR CHANGER LE PHOTOCOPIEUR NOIR ET BLANC DE LA MAIRIE PAR UN PHOTOCOPIEUR COULEUR. SORAM CONNUE POUR ÊTRE SÉRIEUSE, ÉQUIPE DÉJÀ LA MAIRIE EN MATÉRIEL KONICA-MINOLTA. UNIT-PC ÉQUIVALENTE MAIS SAV NON CONNU MARQUE CANON. SBS PROPOSITION TRÈS COMMERCIALE MARQUE XEROX. PROPOSITION FAITE AVEC OPTION PLIAGE, AGRAFAGE OU NON. CE SERAIT UNE SOLUTION POUR FAIRE LE BULLETIN BROCHÉ OU AGRAFÉ TROIS POINTS EN INTERNE. AFFICHE EN 30 CM X 120 CM POSSIBLE. **Si on ne choisit pas la SORAM, il y aurait un dédit de 1184.04 € TTC car on est engagé sur 5 ans.**

SCHARP-CANON UNIT-PC	4516 € HT SANS AGRAFAGE (REPRISE DÉDUITE DE 800 €) + 1184.04 € = 5700.04 € HT
----------------------	--

KONICA-MINOLTA SORAM	4400 € HT SANS AGRAFAGE (REPRISE DE 1800 € DÉDUITE) = 4400 € HT
----------------------	--

XEROX SBS MATÉRIEL DE DÉMONSTRATION	2630 € HT (REPRISE DÉDUITE) – 7000 € HT NEUF
-------------------------------------	--

TEB BUREAUTIQUE RICOH	7190 € HT (REPRISE 1700 €)
-----------------------	----------------------------

SCHARP-CANON UNIT-PC AVEC AGRAFAGE	4516 € + 1450 € (REPRISE DÉDUITE) + 1184.04 € = 7150.04 € HT
------------------------------------	---

KONICA MINOLTA SORAM AVEC AGRAFAGE **5467 € HT** (REPRISE 1800 € DÉDUITE).

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE DE VOTER POUR SAVOIR QUI EST CONTRE LE FAIT DE CHANGER LE PHOTOCOPIEUR ? PERSONNE À L'UNANIMITÉ.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE DE DÉCIDER SI ON CHANGE LE PHOTOCOPIEUR PAR UN PHOTOCOPIEUR COULEUR AVEC OPTION PLIAGE AGRAFAGE. APRÈS VOTE, ON OBTIENT 13 POUR, 0 NON ET AUCUNE ABSTENTION. MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE DE PASSER AU CHOIX DE LA SOCIÉTÉ. APRÈS VOTE, ON OBTIENT 13 VOIX POUR LA SOCIÉTÉ SORAM SOIT L'UNANIMITÉ. LE PHOTOCOPIEUR NOIR ET BLANC DE LA MAIRIE SERA DONC CHANGÉ PAR UN PHOTOCOPIEUR COULEUR DE MARQUE KONICA-MINOLTA OPTION PLIAGE-AGRAFAGE POUR LA SOMME DE 5467 € HT ET UNE REPRISE DÉDUITE DE 1800 €. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

***Cérémonie du 8 mai** : RENDEZ-VOUS À 11H30 AU MONUMENT AUX MORTS. INSTALLATION DES TABLES ET DES COUVERTS À 11 H. PRÉSENCE D'ENFANTS SOUHAITÉE POUR LA CÉRÉMONIE.

***Travaux de voirie 2009** : MONSIEUR ANDRÉ GIRET, ADJOINT À LA VOIRIE, EXPLIQUE QU'IL A CONSULTÉ 3 ENTREPRISES POUR LA FOURNITURE DE P.A.T.A. (POINT À TEMPS AUTOMATIQUE) AFIN DE RÉPARER LA VOIRIE COMMUNALE. LA DEMANDE EST BASÉE SUR ENVIRON 20 TONNES.

RACAUD	630 € HT LA TONNE
--------	-------------------

T.P.F.	628 € HT LA TONNE
--------	-------------------

COLAS	700 € HT LA TONNE
-------	-------------------

2 SYSTÈMES D'ÉPANDAGE DIFFÉRENTS (COLAS ET TPF À L'ARRIÈRE ET RACAUD À L'AVANT). DES FISSURES SUR LES ROUTES DONC IL EN FAUDRA PEUT-ÊTRE UN PEU PLUS QUE L'AN DERNIER. IL EST PROPOSÉ DE CHOISIR L'ENTREPRISE TPF SARL QUI EST LA MOINS DISANTE. LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE CHOISIR L'ENTREPRISE TPF POUR LA FOURNITURE DE P.A.T.A. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

***Réfection du chemin de l'Augrenière** : MONSIEUR ANDRÉ GIRET, ADJOINT À LA VOIRIE, EXPLIQUE QUE 2 ENTREPRISES ONT ÉTÉ CONSULTÉES POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE L'AUGRENIÈRE

RAOUL TP	6 509.65 € TTC
----------	----------------

T.P.F.	5950.82 € TTC
--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE CHOISIR L'ENTREPRISE RAOUL TP. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

***Route de Terves** : DEMANDE À LA DDE DE CHIFFRER LE COÛT DE LA RÉFECTION : ENVIRON 70 000 €UROS. CŒUR DU BOCAGE NE SOUHAITE PAS CONTRIBUER CAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, MONSIEUR JEAN-MICHEL BERNIER, ESTIME QUE CE SONT AUTANT LES TRACTEURS AGRICOLES QUE LES CAMIONS QUI DÉGRADENT LA ROUTE. IL EST POURTANT CONSTATÉ QUE CETTE ROUTE SERT ESSENTIELLEMENT À LA PROCO. UNE ÉTUDE SERA FAITE AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE BRESSUIRE. LA ROUTE NE DESSERVANT AUCUN

RIVERAIN DE BOISMÉ, IL EST PROPOSÉ DE LA LAISSER EN L'ÉTAT SACHANT QUE LES PANNEAUX « CHAUSSÉE DÉFORMÉE» ET « 70 » COUVRENT LA COMMUNE.

*DES TRAVAUX EN COMMISSION DE VOIRIE NE SONT PAS ENCORE CHIFFRÉS : ROUTE DES BLEURES, ROUTE DE LA CELLE ET ROUTE DU TEMPLE.

*PAS DE RÉPONSE POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

***St Mérault :** BUSAGE GRATUIT AVEC REMBLAIS MIS SUR PLACE. LAVOIR EN BÉTON NON ENTRETENU. MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE DE LE FAIRE RESTAURER ET DE CONFIER LE PROJET À MME CORINNE TAILLEFAIT.

*CONCERNANT LA PARTIE PRIVÉE DE ST MÉRAULT, AU NIVEAU DES DOMAINES, ILS NE PEUVENT PAS AUGMENTER LE PRIX. LA SOUS-PRÉFECTURE SE SITUE DANS LA MÊME OPTIQUE. UN ACCORD A ÉTÉ TROUVÉ POUR 1200 € POUR L'ACHAT DE CETTE PARCELLE. LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE L'ACHAT DE LA PARCELLE DE MONSIEUR MICHEL BAUDU POUR LA SOMME DE 1200 € NET VENDEUR. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

***Installation Chauffe-eau au foyer des jeunes**

EN L'ABSENCE DE MME EVELYNE MAIRÉ,

MONSIEUR PATRICE GAUTHIER A FAIT ÉTABLIR 2 DEVIS CONCERNANT LA POSE D'UN CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE DE 15 LITRES AU FOYER DES JEUNES.

AUGER SARL 853.04 € TTC

MAIRÉ THIERRY 468.83 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET APRÈS VOTE À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE CHOISIR MONSIEUR THIERRY MAIRÉ CAR IL EST LE MOINS DISANT. LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'APPLICATION DE CETTE DÉCISION.

*CHANGEMENT DU PANNEAU D'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION QUI SERA MIS AVANT L'ENTRÉE DE LA ZONE EN VENANT DE LA CHAPELLE SAINT LAURENT. DÉCISION ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Projet école :** SUITE À L'ACCORD DE PRINCIPE DE L'ACHAT DE L'ÉCOLE DES SŒURS, MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE A INFORMÉ PAR COURRIER QU'IL FAUDRA METTRE EN PLACE UN LOYER PENDANT LE TEMPS OÙ CES LOCAUX SERONT PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE ET SERVIRONT ENCORE DE SALLES DE CLASSES. UN COURRIER DE RÉPONSE LUI SERA FAIT.

RÉUNION AVEC MONSIEUR COGNY : POUR LIMITER LE COÛT À LA CHARGE DE L'OGEC, LA SALLE DE MOTRICITÉ AINSI QUE LES SANITAIRES SERAIENT COMMUNS ET PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE. RÉUNION DANS 2 SEMAINES AVEC MONSIEUR LUC COGNY.

L'OGEC SOUHAITERAIT QUE LA COMMUNE RÉALISE TOUT LE PROJET. SUR 5 CLASSES, 1 100 000
€UROS SANS LA GARDERIE.

*RÉUNION TÉLÉTHON MERCREDI 13 MAI À 20H30

*RÉUNION ZONES INONDABLES MARDI 12 MAI À 14 H

*CLIC MARDI 26 MAI À 20H30

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GYM MERCREDI 17 JUIN À 20H30.

*DEMANDE DE BUVETTE POUR LE 13 JUILLET POUR LA GYM. AUCUNE AUTRE DEMANDE POUR LE
MOMENT.

*AG FRANCE ALZHEIMER SAMEDI 16 MAI À 14H30

*RENCONTRE JEUNESSE À PAMPROUX LES 18 ET 19 MAI.

*AG DES MAUPILLIERS LE 5 JUILLET

*LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES DEMANDE UNE SUBVENTION

*L'ENTREPRISE MICHENEAU DE BOISMÉ ORGANISE UNE PORTE OUVERTE LE 4 JUIN. LES APPELER
POUR LEUR DIRE QUE MONSIEUR CHRISTIAN GARNIER IRA.

* PRÉSENTATION DU FEU D'ARTIFICE CHOISI POUR LE 13 JUILLET 2009.

SÉANCE LEVÉE À 23 H 30 MIN.

LA SECRÉTAIRE,
MAIRE,

LES MEMBRES PRÉSENTS,

LE